

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe Maire

Présents : Éric MENARD – Olivier COLLEAU – Corinne PERON – Laura BORE – David BELLEC – Alain HUBEAU – Frédérique CHAVANNEAU – Céline SURATEAU – Boris LAIZEAU – Philippe CHALINE – Guy LE BORGNE – Pascal RIBEAUCOURT – Jean-François PERRETIN – Alain HUBEAU

Absents excusés :

Madame Hélène DEROUET a donné pouvoirs à Monsieur David BELLEC

Madame Emmanuelle IVALDI a donné pouvoirs à Monsieur Alain HUBEAU

Madame Marie-Claude BARBIER a donné pouvoirs à Monsieur Pascal RIBEAUCOURT

Secrétaire de séance : Madame Frédérique CHAVANNEAU

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé par 12 voix POUR et 2 abstentions (Mesdames Péron et Surateau).

Courriers

Néant.

DELIBERATIONS

D0021/2025 - Demande de subvention à la Région et au Département pour le city park de Bouzonville en Beauce

Une première demande de subvention a été initiée à hauteur de 40 % au DETR et 40 % à l'Office des Sports => pas de réponse à date.

La subvention ne pouvant pas être supérieure à 80 % du montant du projet, décision de maintenir la demande de 40 % auprès du DETR + 20 % à la Région + subvention du département (somme fixe d'environ 3 000 €).

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un terrain multisports à destination des enfants de la commune associée de Bouzonville en Beauce.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 60 813.00 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR et à une subvention de l'Agence Nationale du Sport, de la Région et du Département

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur la commune de Bouzonville en Beauce pour un montant de 60 813.00 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Terrassement	25 060.00	30 072.00	DETR	18 144.00	21 772.80
Fourniture du terrain multisports	25 503.00	30 603.60	Région	12 162.00	14 594.00
Montage et pose	10 250.00	12 300.00	Département	3 000.00	3 000.00
			Autofinancement	27 507.00	33 608.40
TOTAL	60 813.00	72 975.60	TOTAL	60 813.00	72 975.60

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire
 - o afin de déposer les dossiers de demande de subventions au titre de
 - la DETR
 - de l'Agence National du Sport
 - de la Région
 - du Département dans le cadre des communes à faible population
 - o afin de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers

D0023/2025 - Aménagement du site de la Grande Rave – attribution du marché

Vu le code de la commande publique

Vu l'inscription des crédits au budget principal 2025 de la commune

Considérant qu'une consultation en marché à procédure adaptée (MAPA) pour l'aménagement du site de la Grande Rave a été lancée

Considérant que plusieurs offres ont été reçues.

Considérant que les candidatures étaient recevables, le bureau d'études EMC BTP a ensuite procédé à l'analyse de ces offres conformément aux critères du règlement de la consultation et a présenté son rapport aux membres de la commission d'appel d'offres.

Conformément au rapport d'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante : YOU pour un montant de 430 000 € HT.

Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise YOU pour un montant de 430 000 € HT
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et notifier au nom et pour le compte de la commune, le marché mentionné ainsi que toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaire à l'exécution de la présente délibération

D-0020/2025 - Achat de terrain – Consorts GUY

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les échanges entre Monsieur CHALINE Maire et Les consorts GUY propriétaire des parcelle cadastrée AE 425 et 422 située Route de Toury à Pithiviers le Vieil,

Considérant que la commune envisage la construction de maison d'habitation et/ou l'agrandissement du cimetière communal

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles qui communiquent avec l'arrière du cimetière communal

Après échange avec les propriétaires, le prix négocié s'établit à 150 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AE n° 425 et 422 appartenant aux Consorts GUY au prix de 150 000 €
- précisent que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2025 de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette acquisition auprès de l'étude de Maître RESNEAU LAMBERT et PROSPER

D-0022/2025 - Caisse des écoles - Virements de crédits

Afin de régulariser certains titres de recettes de l'année n-1, il faut procéder au virement de crédit suivant :

- Augmenter le compte 673 Titres annulés sur exercices antérieurs de 73.50 €
- Diminuer le compte 615228 Entretien et réparations autres bâtiments de 73.50 €

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce virement de crédit.

Personnel communal

Lors de la commission du personnel du 15 mai 2025, les points suivants ont été abordés :

- Prolongation de l'arrêt de travail de Mme Bouché jusqu'au 31 août 2025.
- Recrutement pour le remplacement de Monsieur Chaubaroux. Deux personnes des services techniques ont été évaluées pour ce poste, avec pour chacun d'eux des avantages et des inconvénients. Le choix s'est porté sur Monsieur LANOY Xavier qui dispose de tous ses permis et est très bricoleur. Il pourra, entre autres, s'occuper du matériel « espaces verts » en période creuse.
- Les 3 agents concernés par le dépôt de plainte de l'apprenti vont effectuer leurs mises à pied (non rémunérées) sur le mois de mai, à raison de 3 jours pour l'un, 2 jours pour le second et 1 jour pour le troisième en fonction de leur implication reconnue. Les sanctions sont adaptées aux faits commis inacceptables et inexcusables.
- Les primes. Les personnels des écoles sont jusqu'à présent exclus de ce dispositif contrairement aux personnels des services techniques. Il est décidé que les personnels des écoles soient éligibles à une prime mensuelle de 100 € bruts qui sera basée sur deux critères : la polyvalence et les conditions de travail.
De ce fait, l'ensemble du personnel est désormais primé.
Concernant le policier municipal, qui bénéficie déjà d'une prime, il a été proposé une prime avec une partie fixe et une partie variable => avis défavorable de la commission du personnel. La prime actuelle ne changera donc pas de format.

Affaires diverses

- Restaurant « Les Cypres » : Le restaurant a-t-il été fermé suite au contrôle sanitaire ?
Un arrêté a été signé par le Sous-Préfet le 9 mai pour la fermeture de la partie restauration. Pas d'autres informations à ce jour.
Concernant les cambriolages, l'expert est passé aujourd'hui. M. Poisson nous a présenté un devis global de 3 000 € pour la remise en état suite aux 3 cambriolages. Il a été demandé à M. Poisson de nous fournir un devis détaillé des travaux à engager.
- Éric Ménard informe sur le bon avancement des travaux dans la vallée le long du cours d'eau. Pour les personnes intéressées, il est possible de faire le tour du chantier en prenant contact avec Éric Ménard.
- Un voisin de Guy Le Borgne, a créé un musée sur la dernière guerre mondiale dans son sous-sol et propose aux conseillers municipaux de le visiter.
Dates proposées :
Samedi 31/05 à 10 h 00 - Mardi 3/06 à 18 h 00 – Samedi 21/06 à 10 h 00.
Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Guy Le Borgne.
- Boris Laizeau : Réunion de chantier « route de Laumonet » vendredi 23/05 à 10 h 30.
Vendredi 23/05 « : réception chantier INEO avec Jean-François Perretin.

Prochain conseil municipal le mardi 1^{er} juillet à 20 h 00.

Permanence des élus le samedi 14 juin à 10 h 00 à Bouzonville en Beauce.